



# LE MAG

## Le nouveau conseil municipal



**La communication** était l'une des priorités de nos engagements de campagne et la délicate période que nous traversons justifie encore plus notre volonté. En attendant la mise en place de la commission communication, vous trouverez votre bulletin municipal, sous une forme un peu modifiée, et toujours distribué dans toutes les boîtes.

La réforme complète du site de la mairie que nous souhaitons plus dynamique, plus moderne et plus réactif, prendra un peu plus de temps. Notre projet sera complété par la mise en place de panneaux lumineux qui permettront la diffusion d'informations simples en temps réel et l'annonce des événements à venir.

### Les 6 ponts au début du 19ème siècle et aujourd'hui



# Le mot du maire

Au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, dans le contexte très particulier que nous vivons, se sont déplacés pour nous accorder leur confiance.

Ce soutien est pour nous à la fois une force et une responsabilité.

Un peu plus de deux mois se sont écoulés entre le scrutin du 28 juin et le conseil d'investiture du 03 juillet dernier. L'ensemble des membres du conseil municipal s'est rapidement mis à la tâche en fonction de ses connaissances, de ses compétences et surtout avec la volonté d'œuvrer pour le bien de notre collectivité.

Communiquer et faire connaître nos actions, telle était une idée forte de nos engagements. L'équipe communication vient de réaliser ce nouveau bulletin municipal et une refonte du site de la mairie est en cours, il permettra de communiquer, d'échanger en toute simplicité avec les administrés de notre commune.

Alors que l'épidémie « covid 19 » n'est pas encore vaincue, certaines activités comme le sport, la culture, les festivités pâtissent toujours des conditions sanitaires à respecter. Nous espérons surtout que nos commerçants, artisans et services liés à la santé arriveront à surmonter les conséquences de

cette crise, nous sommes à leurs côtés pour les aider.

Les divers programmes issus des engagements que nous avons pris se mettent en place. Nos premières actions se sont portées sur l'amélioration du quotidien des administrés à travers la qualité de vie, la propreté de notre commune et les services rendus à nos administrés.

D'autres chantiers sont en cours, je pense à la sécurité de la traversée de l'agglomération d'Arpailargues, la revalorisation du parc Charles de Gaulle et d'autres qui vous seront présentés au travers de nos prochains bulletins d'informations.

L'annulation des animations culturelles et festives que nous avons envisagées pour l'été 2020 et la rentrée de septembre restera pour notre nouvelle équipe une grande frustration et nous avons hâte d'organiser des festivités et spectacles culturels afin de nous retrouver tous ensemble.

La rentrée scolaire s'est effectuée dans le cadre de protocoles sanitaires et je tiens à remercier l'ensemble des enseignants et des personnels de la commune pour leurs engagements afin que nos écoliers fassent leur rentrée dans de bonnes conditions.



J'attire votre attention sur le fait que le virus circule toujours, et qu'il n'est pas moins dangereux aujourd'hui qu'au début du confinement. Je vous engage à respecter les gestes barrières et à porter un masque dès que la distanciation n'est pas possible.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Comme j'ai déjà pu le faire depuis le début de mon mandat, je reste à votre écoute.

**Respectueusement,  
votre Maire**

**Gérard DAUTREPPE**



**Le parc Charles De Gaulle fera l'objet d'un vaste programme de transformations.**

# Installation du nouveau Conseil Municipal

Le 3 juillet dernier, le nouveau conseil municipal s'est réuni et a procédé à l'élection du maire et de ses adjoints.

Ainsi, **Gérard DAUTREPPE** a été élu maire et a entamé son premier mandat avec à ses côtés 4 adjoints, 2 conseillers délégués et 8 conseillers municipaux.

▪ Premier adjoint :

**Henri LIMOUSIN** Délégué aux finances et à la communication

▪ Deuxième adjoint :

**Danielle LEMAHIEU** : Déléguée à la culture,

▪ Troisième adjoint :

**Samuel ACCABAT** : Délégué à l'urbanisme

▪ Quatrième adjoint :

En attente de la naturalisation de **Valérie JACOB**, déléguée à l'éducation.

▪ Conseiller délégué à l'environnement, des travaux, de la voirie :

**Bernard MOLOT**

▪ Conseillère déléguée à la vie associative et au bien vieillir ensemble :

**Lucrèce BARTHELEMY**.

En raison du contexte sanitaire, la séance d'installation du conseil municipal s'est déroulée avec un public limité à 10 personnes.

Elle a eu lieu dans la Salle de la Mairie, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Tel que le prévoit l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du

Maire, est présidée par le doyen des membres du conseil.

Danielle DUPRAT en a accepté la présidence. Bernard MOLOT et Cécile JEANMONOD ont été désignés assesseurs pour cette séance.

**Conseillers municipaux :**

**Cyril MANGEON**,  
**Cécile JEANMONOD**,  
**Jean-François MARTINELLI**,  
**Isabelle WLODARZCYK**,  
**Bruno BARLIER**,  
**Emeline FERRANDEZ** (remplace Danielle DUPRAT démissionnaire),  
**Marielle CLOQUEMIN**,  
**Frédéric CHARRIERE**.

## La charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## Résultats du scrutin du dimanche 28 juin 2020 de l'élection municipale et communautaire

Participation : 74,40%, Inscrits : 879, Votants : 654, Abstention : 255, Blanc : 5, Nuls : 9, Exprimés : 640

Liste	Voix	% exprimés	Sièges au Conseil Municipal	Sièges au Conseil communautaire
Gérard DAUTREPPE	243	37,96	11	1
Bruno BARLIER	226	35,31	2	0
Marielle CLOQUEMIN	171	26,71	2	0

*Le Mag*

Directeur de la publication :  
Gérard DAUTREPPE,  
maire  
Comité de rédaction :  
Commission publication.  
Réalisation et Maquette :  
L. REYNARD / Com.  
Communication  
Photos : Elus, Manu RAGA,  
Loïc REYNARD  
Impression :  
Mairie d'Arpailargues

2020 n°58 exempté de  
ISSN

# BUDGET PRIMITIF 2020

Temps fort de la vie des collectivités locales, le **vote du budget primitif** est l'acte obligatoire présentant les finances de la Commune et fixant les dépenses et les recettes générales nécessaires pour l'année. Il intervient d'ordinaire au premier trimestre de l'année, mais les années de renouvellement du conseil municipal, pour respecter la souveraineté démocratique, il est en principe décalé à la fin du mois d'Avril. Cette année 2020 restera particulière, puisqu'en raison de la crise sanitaire, le délai a été repoussé au 31/07.

Le second tour des élections, s'étant déroulé le 28 juin, la mise en place officielle du nouveau conseil municipal le 3 juillet, le délai pour présenter le budget aux autorités de tutelle a été très court. C'est lors du 3ème conseil municipal du mois de juillet, le 17, qu'après une présentation détaillée par l'adjoint aux finances, ces budgets primitifs, principal et assainissement, **ont été votés à l'unanimité des élus**.

Voté au chapitre, le budget principal peut être qualifié de transition et d'amorçage, première pierre du programme électoral, validé par les habitants le 28 juin. La volonté de la commune est d'agir ensemble en faveur du développement durable et d'adapter en permanence ses moyens et son organisation aux besoins de son territoire, d'investir pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Le vote des 3 taxes directes locales, proposées par l'ancienne municipalité en place, confirme leur maintien depuis 2009.

Comme annoncé lors de la campagne électorale, les tarifs municipaux sont maintenant avec une baisse significative pour la location de la salle polyvalente pour les habitants de la commune. A retenir également, **le maintien du prix de l'eau assainie**, engagement fort de la campagne, à 1 euro le m<sup>3</sup>, jusqu'à 50 m<sup>3</sup> par semestre, et 1.05 € au-delà.

**Pour le budget principal**, dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à **950 439,93 euros**. Les recettes et dépenses du budget d'investissement s'équilibrent à **469 955,42 euros**.

**Pour l'assainissement**, dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à **122 037,90 euros**, tandis que les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à **114 901,81 euros**.

Sans entrer dans le détail, le budget est à la disposition de tous à la mairie, il faut noter, au chapitre des recettes 2020, que la suppression de **la taxe d'habitation** qui devrait bénéficier à 80% des foyers français, (un peu moins sur notre commune) est intégralement compensée par l'Etat, pour les collectivités.

## Impact de la COVID

Il faut noter l'impact financier de la COVID 19, estimé entre 15 et 20 k€ ; diminution drastique des recettes habituelles de la Commune (cantine, adhésions diverses et variées, abonnements, redevances acceptées à la baisse...), et dépenses non prévues (masques et équipements de protection pour les habitants, l'école et les services, gels hydroalcooliques, produits d'entretien, désinfection de locaux...), c'est à ce jour le bilan estimatif du coût supporté par le budget, alors que tout n'a pas été pris en compte. Pour autant, la municipalité a fait le choix d'absorber les conséquences de la crise, sans pour autant augmenter la fiscalité, ou les tarifs municipaux pour la fin de l'année.

## Taux d'imposition 2020 (en %)

Taxe d'habitation	10,90
Taxe foncière (bâti)	12,32
Taxe foncière (non bâti)	52,30

Depuis quelques semaines le ramassage des encombrants pour les personnes dépendantes est effectif. S'inscrire en mairie pour en profiter.

Le différent justifié, relatif aux poubelles du clos des Vaques a nécessité plusieurs interventions du maire auprès du SIC-TOMU pour régulariser la situation. Désormais la remise en service des bacs à ordures ménagères est réalisée, les poubelles enterrées étant réservées pour le verre et les emballages.

Engagement important de la campagne, la sécurité dans la traversée du village va prochainement être effective avec la mise en place de deux panneaux Stop (un dans chaque sens), en attendant en collaboration avec le conseil général, la modification du carrefour du temple.

Mise en place d'une manière plus visible des arrêts minute dans le centre du village, avec des résultats immédiats qui donnent satisfactions aux commerçants concernés. Matérialisation du stationnement, rue du Temple.

Sur la place de la mairie, une place de stationnement est désormais réservée aux personnes handicapées, et en cas de nécessité, aux services techniques de la commune.

Le maire et les adjoints ont rencontré le président du département, pendant plusieurs heures, pour faire un point précis sur la sécurité de la traversée du village ainsi que sur la politique des subventions accordées par l'instance départementale.

La navette du samedi matin pour le marché d'UZES a été très utilisée pendant l'été. Cette navette est toujours en place en septembre.

## Réception en mairie

- ▶ **Gérard DAUTREPPE** reçoit sans RdV le mercredi et les autres jours sur rendez-vous
- ▶ **Henri LIMOUSIN** reçoit le jeudi matin de 10h à 12h
- ▶ **Samuel ACCABAT** reçoit le mercredi de 14h à 16h
- ▶ **Danielle LEMAHIEU** reçoit le mardi de 14h à 16h
- ▶ **Valérie JACOB** reçoit le mercredi de 10h à 12h
- ▶ **Bernard MOLOT** reçoit du mardi au jeudi sur rendez-vous

# DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Et si vous faisiez partie d'une Commission ?

Comme annoncé lors de la campagne électorale et lors de l'installation du Conseil municipal, le 10 juillet 2020, la Municipalité met en place une première mesure importante pour développer la démocratie participative à Arpaillargues et Aureilhac, **en créant des Commissions extra-municipales, ouvertes aux habitants**. Elles compléteront les 8 commissions municipales présentées par le maire, lors du conseil du 10 juillet.

Ces Commissions seront créées lors du Conseil municipal de fin septembre. Elles seront composées d'habitants de la commune, de personnes qualifiées (représentants d'associations, parents d'élèves, professionnels) et d'élus. Ensemble, ils auront **pour mission de réfléchir à des idées** en lien avec le thème de la Commission et de donner leur avis sur les actions proposées. Il s'agira de Comités consultatifs et non d'organes décisionnels. Les

décisions, comme la loi le prévoit, seront toujours arbitrées par les élus en Conseil municipal.

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

**6 thèmes ont été définis et votés par le conseil municipal :**

- **Urbanisme :** Proposition pour des projets.
- **Environnement/nature et temps long**
- **Culture et vie associative :** Promouvoir la vie culturelle et conserver la mémoire locale, en collaboration avec les associations de la commune.
- **Travaux :** Proposer des idées autour des grands travaux à réaliser.
- **Agricole :** Recenser les projets et besoins.
- **Jeunesse :** Animation par les jeunes avec l'apport de la mairie.

D'autres commissions temporaires, correspondant à un projet particulier, seront ultérieurement créées.

### **APPEL À CANDIDATURES AVANT LE 26 Septembre 2020**

Si vous souhaitez faire partie d'une ou plusieurs commissions, il vous suffit de transmettre votre candidature motivée via l'adresse suivante : [contact@arpaillargues-aureilhac.fr](mailto:contact@arpaillargues-aureilhac.fr) (ou sur papier libre directement remis à la mairie avant cette date) et remplir une demande par commission souhaitée. Toutes les candidatures seront étudiées et les places seront attribuées aux habitants de la commune, les plus impliqués et motivés. Alors choisissez votre domaine de prédilection et expliquez vos motivations.

Une belle occasion de participer à la vie de **VOTRE commune !**

## La rentrée scolaire à l'école Françoise DOLTO

Conformément aux directives nationales reçues pendant l'été, la rentrée scolaire a été inhabituelle cette année avec l'absence de photo de groupe et l'impossibilité pour les parents d'accompagner jusqu'aux classes les enfants. Malgré ces dispositions, l'enthousiasme des enfants était très motivant pour le directeur, Sidi HADOUÏ et l'encadrement de l'école. Il faut préciser que les services techniques de la mairie avaient tout lessivé pendant la dernière semaine des vacances et effectué les réparations d'usage. Dès sa prise de fonction la nouvelle municipalité a répondu favorablement aux différentes demandes du corps enseignant et pendant l'été, le parc informatique a été changé en totalité avec des ordinateurs « dernier cri », la partie supérieure de la fontaine a été remplacée, la sécurité autour du panneau de basket renforcée et le vidéo projecteur resserré.

Au niveau effectif, comme prévu le départ massif d'élèves CM2 vers le collège n'a pas été compensé par les nouvelles arrivées. Nous reviendrons en détail sur cette rentrée dans le prochain bulletin municipal. ●



# ASSOCIATIONS...

La nouvelle municipalité à l'écoute des associations. Planning, subventions, participation à la vie de la commune à l'ordre du jour... Prochain rendez-vous le 10 septembre 2020.



## Moustique tigre : contribuez à sa surveillance

Déjà implanté dans 58 départements, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce très invasive qui peut être vectrice de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika.

Grâce au site Signalement Moustique, vous pouvez participer à sa surveillance afin d'aider les autorités sanitaires à mieux connaître sa répartition sur le territoire. Cette action citoyenne permettra de compléter les actions engagées par des mesures de lutte adaptées.

Pour vous aider à reconnaître le **moustique tigre** avant de déclarer sa présence, le Site [Signalement Moustique](#), mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), vous guide à l'aide de photos et vous demande de répondre à trois questions

**1. Le moustique est-il de petite taille ?** Le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro, soit **moins de 5 millimètre**.

**2. Quelle est sa couleur ?** Son

nom est trompeur car le moustique tigre n'est pas jaune et noir mais **blanc et noir**. Il est également caractérisé par la présence d'une **ligne blanche le long de son thorax**.

**3. Dispose-t-il d'un appareil piqueur ?** Le moustique dispose d'un **appareil piqueur** pour se nourrir, caractérisé par un long appendice en prolongement de la tête. Si l'insecte n'en a pas, ce n'est pas un moustique.

Ensuite, pour pouvoir signaler la présence de cet insecte aux autorités sanitaires, vous devez disposer d'une **photographie** du moustique ou d'un échantillon en bon état qui sera envoyé à l'opérateur en charge de la démoustication dans votre région.



### À savoir :

Pour éviter la prolifération de cette espèce, l'Anses recommande d'éliminer ses lieux de ponte et de repos :

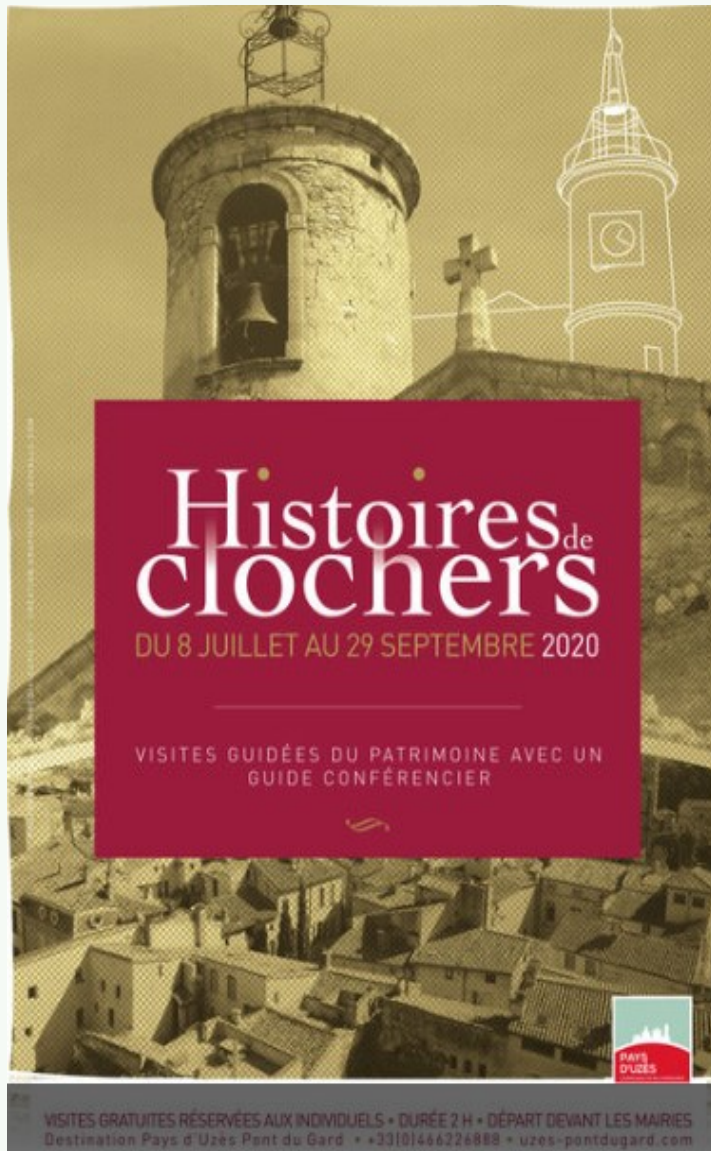
- ▶ vider régulièrement les coupelles sous les pots de fleurs ou en les remplissant de sable afin de conserver l'humidité sans qu'il y ait d'eau stagnante ;
- ▶ vider puis retourner le matériel de jardin et les récipients divers ;
- ▶ recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'une moustiquaire ou de tissu ;
- ▶ introduire des poissons dans les bassins d'agrément, ils mangeront les larves de moustiques ;
- ▶ entretenir les jardins (élagage des arbres, débroussaillage des haies et des herbes hautes) et en évitant le stockage de débris végétaux.

## Interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre

Les déchets dits verts (tonte de pelouse, taille de haies, d'arbustes, élagages, débroussaillage), produits par les ménages, doivent être évacués vers les déchetteries ou broyés sur place. Il en est de même pour les entreprises d'espaces verts, qui doivent éliminer leurs déchets verts par des moyens respectueux de l'environnement. Le brûlage est interdit toute l'année en zone périurbaine et rurale, lorsqu'il existe un système de déchetterie. La violation de ce règlement peut entraîner des peines d'amendes.

# FESTIVITÉS

## Bémol sur les festivités : COVID oblige



L'animation culturelle et événementielle de 2020 sera celle de la frustration avec plusieurs organisations reportées ou différées, en fonction de l'évolution de la crise que nous traversons encore aujourd'hui.

La fête des vendanges que nous avons préparée, avec plusieurs surprises, n'a pas pu être organisée du fait des restrictions imposées. Nous espérons que cela ne sera que partie remise et que nous pourrions relancer concerts et pièces de théâtre, le plus rapidement possible.

Retenons cependant le très beau succès pour les Journées « Histoires de Clochers » sur notre village, le mercredi 29 juillet (autre animation le 10 septembre à 9h30), devant la mairie. La conférence animée par Nathalie SCHMITT a permis de retracer l'histoire du château, du temple, de l'église, ....de tout le patrimoine local, pendant plus de 2 heures.

Nos remerciements à la CCPU et à Danielle Lemahieu, responsable culture pour cette parfaite organisation suivie d'un buffet offert par la municipalité...



Vendredi 4 septembre 2020 : Tour Auto OPTIC2000



TOUR AUTO  
2020  
Optic 2000

31/08 PARIS - GRAND PALAIS  
01/09 CLERMONT-FERRAND  
02/09 LIMOGES  
03/09 TOULOUSE  
04/09 PONT DU GARD  
05/09 CIRCUIT PAUL RICARD

A silver sports car with the number 18 is shown at the bottom of the poster, with a red arrow pointing down from the '2020' text towards it.

Le vendredi 4 septembre lors de l'étape TOULOUSE/PONT DU GARD. Les PORSCHE, JAGUARD, LOTUS ou FERRARI devraient se présenter vers 15 heures dans ARPAILLARGUES. Durée 3 heures.



Association de Parents d'Elèves  
Les Mille-pattes

**VIDE ton GRENIER**  
à ARPAILLARGUES

**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020**  
au STADE

Buvette  
Restauration

Inscriptions aux stands à l'épicerie ou à la mairie.  
Tarif : 5 € pour 5 ml

## La course d'endurance d'Uzès

**DU MERCREDI 7 OCTOBRE AU  
DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020**

La course d'endurance d'Uzès se déroulera du 7 au 11 Octobre 2020. Ce concours « équestre » comprendra plusieurs parcours avec différentes catégories de cavaliers.

Il empruntera plusieurs chemins de notre commune (les Seynes, Mas du REY, AS Code...)

